

Comment photographier votre œuvre d'art

Pourquoi ce guide

Dans le cadre de votre exposition, et pour divers medias et utilisations, vous êtes amenés à nous fournir différentes photographies ; notamment pour :

- le catalogue de l'année
(vous pouvez consulter le catalogue des années précédentes sur le site à la page <http://www.levillagedinspirationdespeintres.com/agenda.php>) ;
- l'affiche grand format posée sur le quai devant votre cabane pendant la durée de l'exposition (kakémono) ;
- des articles éventuels dans la presse locale
- des insertions dans les dépliant des programmes des Offices de Tourisme du bassin Marennes-Oléron
- le programme de la quinzaine
- ou encore l'affiche A3 apposée sur la porte de votre cabane pendant la durée de votre exposition.

Afin que **votre œuvre et votre travail soient correctement mis en valeur** il est essentiel de nous en faire parvenir des photographies de qualité qui pourront être exploitées par les outils informatiques et par l'imprimeur dans des conditions optimales...

Ce document vous donne quelques conseils de base pour réussir cette prise de vue dès le premier envoi de dossier.

Taille de la photo et matériel utilisé

Pourvu que l'œuvre occupe la plus grande partie de la photo, les fichiers que vous nous envoyez doivent avoir les tailles suivantes :

- **Catalogue** : de 1 à 5 MB
ou pour les plus connaisseurs une image en 300 dpi dont la plus grande dimension est au minimum de 2000 pixels.
- **Presse locale, dépliant Office de Tourisme** : max. 5 MB
ou pour les plus connaisseurs une image en 150 dpi dont la grande dimension fait au minimum 1000 pixels
- **Kakémono** : de 1 à 5 MB
ou pour les plus connaisseurs, une image en 120 dpi dont la grande dimension fait au minimum 3000 pixels
- **Affiche A3** : de 1 à 5 MB
ou pour les plus connaisseurs une image en 150 dpi dont la grande dimension fait au minimum 2500 pixels
- **Programme de quinzaine** : nous utiliserons une des photos envoyées précédemment (typiquement, « Presse locale, dépliant OT »).

Les informations de taille de fichier (MB, KB) et de dimension de l'image (largeur pixels x longueur pixels) sont affichées dans Windows Explorer sous Windows (clic droit sur l'image-Propriétés-Détails) ou dans le Finder sous MacOS (simplement cliquer sur le nom du fichier).

Cela signifie qu'une photo prise avec un smartphone ne convient pas et qu'il faut utiliser la meilleure résolution réglable sur votre appareil photo (par exemple « jpeg fin » ou « jpeg haute qualité »)

Eclairage

Il faut **éviter tout reflet parasite** notamment sur les aplats en peinture à l'huile, le verre de l'encadrement ou les sculptures métalliques.

Pour ce faire, ne pas utiliser de lumière directe : flash, lumière artificielle (spot, ...) ou soleil à travers une fenêtre.

Le plus efficace est de photographier en pleine journée, dans une pièce naturellement éclairée par la lumière du nord (ou de l'est mais pas au lever du soleil bien sûr).

Fond derrière l'œuvre

Le fond doit être **le plus uni et le plus neutre possible** pour ne pas apparaître sur les différentes reproductions de votre œuvre.

C'est très important, notamment pour les sculptures avec des contours détaillés, qu'il faudra ensuite « découper » avec l'outil informatique (« détourer » dans Photoshop par exemple).

L'idéal est d'avoir un fond blanc, typiquement un drap tendu ; et de placer l'œuvre au moins 2m devant ce fond.

Dans le cas d'une œuvre de petite taille, la poser sur une table aussi recouverte d'un drap blanc.

Selon les conditions d'éclairage, une statue de grande taille peut aussi être photographiée avec un ciel blanc/gris comme fond.

Prise de vue

Il faut **éviter que l'œuvre soit déformée par la position de l'appareil** lors de la prise de vue. Pour cela l'appareil doit être parallèle au plan de l'œuvre, en se mettant en face du milieu de l'œuvre, et en gardant le corps incliné (ou droit) de la même manière que l'œuvre.

Cadrer de telle manière que l'œuvre occupe la plus grande partie de la photo.

L'usage d'un trépied est recommandé, pour éviter les flous de bougé, surtout dans les cas où la lumière naturelle disponible est faible.

Envoi du fichier lors de la réservation

Une fois le fichier transféré de votre appareil photo à votre ordinateur :

- il ne doit pas être manipulé (avec un logiciel de traitement d'image par exemple, sauf pour les plus connaisseurs),
- il ne doit pas être compressé (ne doit pas être « zippé »)
- il doit nous être envoyé tel quel.

Demande de renseignement

Nous vous remercions d'avoir lu ce guide jusqu'au bout.

Si des points restent toujours confus pour vous, vous pouvez demander à un proche de réaliser cette photo pour vous. Vous pouvez aussi nous poser une question par mail via la page contact du site :

<http://www.levillagedinspirationdespeintres.com/contact.php>